



Commune de Tannay

Tannay, le 19 septembre 2018/nf/ak/10.03

Préavis No 27

Au Conseil communal de Tannay

DEMANDE DE CRÉDIT DE 349'500 CHF/TTC DESTINÉ À FINANCER LA PHASE D'ÉTUDES, D'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DE LA MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE LACUSTRE MIES-TANNAY.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Un « groupe de réflexion » composé de représentants des communes de Mies et Tannay s'est constitué en 2015 et a travaillé sur l'aménagement de la zone lacustre dans son ensemble. Au terme d'une première étape qui a permis d'identifier les orientations principales du futur du secteur, les réflexions ont été poursuivies en 2017 par l'élaboration d'un « concept » d'aménagement des rives du lac de la zone publique des deux communes, ainsi que la création d'un port plus en adéquation avec la vocation du lieu. Ce concept a reçu l'aval des municipalités de Mies et Tannay le 13 septembre 2017.

Cette étude préliminaire a permis de définir les objectifs suivants :

- Une extension du port actuel passant de 55 places d'amarrage à 125 places ;
- La continuité du chemin des rives et la création d'une « place du port » autour de la buvette ;
- La mise en valeur des aménagements des espaces verts de détente, de sport et de loisirs (plage, terrains de jeux, ...) ;
- La mise à ciel ouvert et de la renaturation de l'embouchure du Torry ;
- L'organisation des parcours piétons, des accès de véhicules et du stationnement des 2 et 4 roues ;
- La réalisation de pavillons liés au fonctionnement de la plage et de l'ensemble de la zone en général (douches, WC, vestiaires, local voirie, poubelles, couverts à vélo, ...) ;
- Le maintien et l'organisation à terre des équipements lacustres (chantier naval, places de stockage des bateaux à terre, cabane pour le pêcheur professionnel, ...).

Bien accueilli autant par les autorités que par les Myarolans et les Tannayrolis et couronné par les résultats du vote consultatif du 10 juin 2018 au sujet du nouveau port, ce concept sert dorénavant de base pour la suite des études qui se décomposent en 3 volets distincts :

- L'agrandissement du port ;
- L'aménagement des rives ;
- La renaturation du Torry.

Les études nécessaires pour la réalisation de ces travaux seront traitées de manière séparée mais menées conjointement compte tenu de leurs interactions. Il est prévu que les examens préalables des dossiers soient réalisés dans les mêmes délais, leurs mises à l'enquête, prévues au premier trimestre 2020, seront simultanées.



Concept du développement de la zone lacustre Mies - Tannay

2. Volets du projet

2.1. Agrandissement du port

Le projet de l'agrandissement du port actuel remonte au début des années 1970. Le projet du Port du Torry s'appuie sur le Plan Directeur cantonal des rives vaudoises du Lac Léman adopté le 7 mars 2000 qui permet l'extension du port tout en assurant le maintien des autres activités présentes dans le secteur.

L'agrandissement de l'installation portuaire se réalisera de manière coordonnée avec le développement des aménagements situés à terre. La totalité des places au large sera regroupée dans le port afin d'être accessible depuis la rive.

2.2. Aménagement des rives

Le secteur d'étude d'une surface terrestre de près de 2 hectares, comprend 7 parcelles, toutes appartenant actuellement soit au communes de Mies et/ou Tannay soit à l'état de Vaud.

Le Plan d'affectation à développer permettra :

- De revaloriser la qualité spatiale et l'organisation du secteur en aménageant des lieux bien identifiables par les usagers : le parking paysager, la place du port, la buvette et sa terrasse, la plage, le terrain de jeux et le port ;
- D'autoriser des travaux à la buvette et au chantier naval, ainsi que la construction de locaux annexes liés au fonctionnement de la plage (vestiaires, douches, locaux de service, abri vélos, ...) ;
- L'augmentation de la capacité d'accueil du port à 125 places ;
- D'assurer la continuité du chemin des rives ;
- La renaturation du Torry.

2.3. Renaturation de l'embouchure Torry

Le cours d'eau, Le Torry, a été canalisé dans ce secteur lors de la construction de la STEP intercommunale Mies-Tannay. La suppression de la STEP nous donne l'opportunité de le remettre à ciel ouvert avec la renaturation de son embouchure (entre la route Suisse et le lac).

3. Déroulement du projet

Le concept du développement de notre zone lacustre ayant été établi, le projet avancera par phases :

- Pendant la phase préliminaire, toutes les études requises à l'approbation du plan d'affectation et des permis de construire seront faites. Ces études sont indiquées ci-dessous et leur financement est l'objet de ce préavis.
- La phase administrative inclut la procédure d'approbation des plans et de l'enquête publique. Suite à l'enquête, les oppositions éventuelles devront être traitées afin que le Plan d'affectation puisse entrer en vigueur et que les permis de construire puissent être délivrés.
- La phase de réalisation commencera dès que toutes les autorisations seront reçues.

4. Financement de la Phase préliminaire

Le budget ci-dessous a été estimé par nos mandataires et se base sur le retour de soumissions récentes pour des travaux similaires. Ces études seront soumises à l'AIMP (Accord Intercantonal sur les marchés Publics) et feront bien entendu l'objet d'une procédure adaptée en fonction des montants à savoir, soit des appels d'offres ouverts, soit des procédures de gré à gré, soit sur invitation selon la loi sur les marchés publics. Ce préavis comprend :

- Le financement de la phase préliminaire décrite au point 3
- Le financement de la phase administrative décrite au point 3
- Les appels d'offres auprès des entreprises pour la phase de réalisation (Cela signifie que les conseils communaux seront à nouveau consultés pour décision sur le budget des travaux).

Pour mémoire, le financement des études pour la remise à ciel ouvert et la renaturation du Torry avait fait l'objet d'un préavis précédent (Préavis N° 21 du 13.02.2018)

Il est quasiment impossible de prévoir le nombre ainsi que l'importance des oppositions éventuelles. L'estimation des coûts de cette phase a été basée sur les coûts du projet précédent.

Les coûts relevant des études et de la réalisation de l'agrandissement du port feront l'objet d'une comptabilité distincte afin que ce volet du projet soit ultérieurement financé par les revenus de la location des places d'amarrage.

Estimations des coûts des études

Désignation	Coûts (CHF)	Mies (CHF)	Tannay (CHF)
Assistance au Maître d'ouvrage	72'000	36'000	36'000
Plan cadastral de base	7'000	3'500	3'500
Etude d'Impact	35'000	17'500	17'500
Port : Etude génie civil	30'000	15'000	15'000
Port : Etude hydraulique	20'000	10'000	10'000
Port : Etude géotechnique	20'000	10'000	10'000
Port : Sondage géotechnique	40'000	20'000	20'000
Port : Etude y compris appel d'offres	200'000	100'000	100'000
Chantier naval : Etude rénovation	50'000	50'000	0
Rives : Développement du plan d'affectation	75'000	37'500	37'500
Rives : Etude architecturale et paysagère des rives et du port	80'000	40'000	40'000
Rives : Pavillons projet et mise à l'enquête	30'000	15'000	15'000
Communication et information	10'000	5'000	5'000
Conseils/expertise juridiques	20'000	10'000	10'000
Emoluments cantonaux	10'000	5'000	5'000
Traitement des oppositions éventuelles	20'000	10'000	10'000
Divers et imprévus	30'000	15'000	15'000
TOTAL TTC	749'000	399'500	349'500

5. Conclusions

Les Municipalités de Tannay et Mies ont la forte volonté d'aller de l'avant avec ce projet qui revalorisera la qualité naturelle et de zone de détente de notre zone lacustre, ceci à proximité d'installations remises à neuf ou nouvelles permettant des activités liées au lac, notamment un cheminement pour piétons, un terrain de jeux bien équipé, de nouveaux WC publics, douches, vestiaires, etc. d'installations pour la petite restauration à la plage, une remise aux normes du chantier naval et de la cabane du pêcheur et un agrandissement du port. Concernant l'agrandissement du port les corps électoraux de Mies et Tannay se sont prononcé largement en faveur du concept proposé lors du vote consultatif du 10 juin 2018.

6. Décision

En conséquence :

- vu : le préavis municipal N° 27
- vu : le rapport de la Commission des finances
- vu : le rapport de la Commission ad hoc zone lacustre
- attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

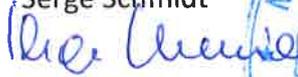
- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études du présent préavis en collaboration avec la Commune de Mies,**
- **de lui octroyer à cet effet un crédit de 349'500 CHF et l'autorisation de l'emprunter si nécessaire,**
- **de l'autoriser à amortir ce montant sur une durée maximale de 50 ans.**

Pour la Municipalité :

Municipal responsable :
Nathan Finkelstein



Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff

